

Décisions du Conseil de l'Association intercommunale de la Piscine et du Camping de la Venoge

Séance du 30.11.2022

Le comité de direction de l'AIPCV, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à connaissance des électeurs que, dans sa séance du 30 novembre 2022 à Gollion, le Conseil Intercommunal a pris les décisions suivantes :

- **Accepté le préavis n° 06/2022 – Travaux urgents de mise en conformité du restaurant**

Conformément aux articles 112 et SS LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet dans un délai de 10 jours suivant la publication dans la feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public

Au nom du Conseil Intercommunal AIPCV

Le Président
Pierre-André Pernoud



La Secrétaire
Patricia Gabriel

